EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N°12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à Richebourg, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART.

Date de la convocation : 21/02/2024
Date d'affichage : 21/02/2024
Nbre de conseillers en exercice : 56

Ouverture de la séance :
Nbre de présents : 38
35 Titulaires, 3 Suppléants
Nbre de pouvoirs : 6
Nbre de votants : 44

Secrétaire de séance :
Julien RIVIERE

Etaient présents :
Mrs RAIMONDO, FEREDIE, NEDELLEC, MAILLIER, GEFFROY, SETIAUX, TANCREDE (à compter du point n°4), BARON, ANDRIN, GILARD, LANDRY, CADOT, RENAULD, BERTRAND (à compter du point n°16), TETART, LEHMULLER, VANHALST, HUARD, DUVAL Georges, PELARD, BARROSO, MAROT, DURAND, LEFEBVRE, BAZONNET, RIVIERE Dominique, RIVIERE Julien, LE BAIL, ROBIN, Mmes LUCAS, LE ROUX, JEAN, MOULIN, LEBRUN, DEBLOIS CARON, DEBRAS, ROBERT, COURTY, LE GUILLOUS.

Etaient absents ayant donné pouvoir :
Mme HODIESNE déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme LE ROUX, Mme SIWICK déléguée titulaire a donné pouvoir à M. ANDRIN, M. VERPLAETSE délégué titulaire a donné pouvoir à M. BARROSO, M. MYOTTE délégué titulaire a donné pouvoir à M. TETART, Mme LEMAIRE déléguée titulaire a donné pouvoir à M. RIVIERE Dominique, M. PASDELOUP délégué titulaire a donné pouvoir à M. RIVIERE Julien.

OBJET : CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNE DE TACOIGNIERES POUR LA RPH N°26C – RUE DU CLOS DE L'ISLE

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales **;**

Vu les statuts de la CC Pays Houdanais et notamment sa compétence en matière de réalisation de travaux sur les voies communautaires ;

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 30 juin 2023, adoptant le programme départemental 2023-2026 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries, réseaux divers et de sécurité routière sur routes départementales (VRDSR) ;

Considérant le projet de convention de mandat à établir avec la commune de TACOIGNIERES pour la réalisation des travaux de réfection de la RPH n°26C Rue du Clos de l'Isle dont le montant prévisionnel à la charge de la CC Pays Houdanais s'élève à 50 232,63 Euros H.T.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : Approuve la convention de mandat à intervenir avec la commune de TACOIGNIERES, dans le cadre des travaux de réfection de la Rue du Clos de l'Isle (RPH n°26C).

ARTICLE 2 : Sollicite l'octroi de la subvention auprès du Conseil Départemental des Yvelines dans le cadre du programme VRDSR 2023/2026 pour ces travaux de réfection de voirie, réalisés sous convention de mandat.

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20240301-DEL1201032024-DE
Date de télétransmission : 01/03/2024
Date de réception préfecture : 01/03/2024

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mandat et tous actes utiles à l'obtention de la subvention.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture, le 1er mars 2024
Publiée ou notifiée, le 1er mars 2024

A Maulette, le 1er mars 2024
Le Président,
Jean-Marie TETART

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président
Jean-Marie TETART

Le secrétaire de séance,
Julien RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20240301-DEL1201032024-DE
Date de télétransmission : 01/03/2024
Date de réception préfecture : 01/03/2024